L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 3 JANVIER 1850

Imprimé et publié par LAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 3 JANVIER.

RAPPORTS DES DEPARTEMENS.

Nous trouvons dans le *National Intelligencer* du 25, double format, non seulement le message du président, que l'estafette particulière du *Picayune* avait apporté en ville depuis lundi, mais les rapports de tous les secrétaires formant le cabinet. Nous les avons parcourus pour en donner un sommaire, car nos colonnes ne suffiraient pas à les reproduire tout entiers. On trouvera dans le résumé que nous donnons ci-dessous tout ce que les rapports du secrétaire du trésor, du secrétaire de la guerre et du secrétaire de la marine renferment d'essentiel. Nous commencerons par le rapport de la trésorerie.

Rapport du Secrétaire du Trésor.

Les revenus de l'année fiscale qui se terminera le 30 juin 1851 sont évalués à un total de $34,45[illegible]; les dépenses pour la même période s'élèveront à $14,9[illegible]. Il y aura donc un déficit qui, ajouté à celui de la présente année fiscale, ne sera pas moindre de $16,375,214 39.

L'extrême [illegible] districts de perception aux Etats-Unis. D[illegible] de ces districts sont à la charge du trésor; les revenus des trente six autres ne [illegible] pas leurs dépenses et il n'y a que [illegible] district dont les revenus excèdent les dépenses.

La dette publique s'élève à $64,704,6[illegible] 71; elle a été accrue par les dépenses extraordinaires de la guerre du Mexique. Mais les ressources de notre [illegible] vastes et une dette de soixante millions ne peut pas porter atteinte à notre crédit. Pour pourvoir aux seize millions de déficit [illegible] pas haut, il suffit d'autoriser une émission de bons du trésor.

Attendu que les revenus répondent aux besoins du gouvernement, il [illegible] de reviser le tarif. Le secrétaire du trésor propose les modifications suivantes: augmentation de droits sur les articles de provenance étrangère dont les analogues sont produits aux Etats-Unis; application des droits spécifiques toutes les fois que la nature des objets importés le permettra; maintien des droits *ad valorem* sur les autres [illegible] la valeur sera estimée d'après le cours des marchés américains à l'époque [illegible] droits sur [illegible].

La [illegible] nouvelles. Les [illegible] système [illegible] détails [illegible].

Le [illegible] du trésor [illegible] de l'argent en dépôts [illegible] prêt à soumettre ses vues au Congrès [illegible].

Il [illegible] grand nombre de [illegible].

Les [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible] les travaux de Sa[illegible] et d'Eastport sont dans un état [illegible] très avancé.

Les [illegible] besoin de secours.

Il [illegible] de la Californie [illegible].

Département de la Guerre.

Le rapport du secrétaire de la guerre [illegible] l'armée n'atteint pas actuellement le chiffre fixé par la loi. Ce [illegible] des désertions qui ont eu lieu récemment [illegible] Californie. [illegible] une garnison [illegible] transport [illegible].

La défense de nos frontières [illegible].

Le secrétaire de la guerre engage le Congrès à [illegible] brevet [illegible].

Pour [illegible] pays, [illegible].

Le rapport [illegible] à sortir [illegible] dépredations [illegible] Nouveau-Mexique [illegible]. Le secrétaire [illegible] voye.

La perception des droits de douane en Californie [illegible] l'absence d'une administration civile. M[illegible] ont été nommés, les officiers de l'armée rentreront [illegible] au gouvernement.

Département de la Marine.

Le rapport du secrétaire de la marine, à l'encontre de ceux que nous venons d'analyser, est très long, mais ce document se lit avec intérêt. Il y est d'abord question de notre marine et des opérations de nos différentes escadres dans le cours de la dernière année. Le commerce américain n'a pas été [illegible] à l'étranger. Nos marins ont été partout traités avec respect et courtoisie.

Les difficultés du contrat pour le transport de la malle par mer [illegible] contrat relatif à l'établissement d'une ligne de [illegible] New-York et Liverpool [illegible] au mois de juin 1850.

En attendant que les vapeurs pour le service régulier soient prêts, le Falcon dessert la ligne de la Nouvelle-Orléans à Chagres.

Les lois relatives aux contrats pour le transport des malles sont très imparfaites et demandent à être revisées. Le système adopté jusqu'à ce moment est plein de dangers et devient pour le trésor une charge dispendieuse. Le gouvernement a tort [illegible] intérêts [illegible] des [illegible] particuliers; il n'y gagne rien et dépense inutilement un argent qu'il pourrait être mieux employer. Que le gouvernement ne s'immisce pas dans les entreprises de ce genre. Les compagnies [illegible] peuvent se passer du secours du trésor public.

Les hôpitaux de marine répondent aux besoins du service.

La corderie de Memphis est presque achevée.

Le relevé de toutes nos côtes du Pacifique sera fait prochainement; malheureusement les ressources de la commission sont trop limitées.

Le rapport engage le Congrès à ordonner la révision et la refonte des lois relatives à la marine, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre nos côtes du Pacifique en état de défense.

La création d'une marine à vapeur est indispensable pour protéger nos nationaux dans les mers éloignées. Les quatre steamers dont la construction a été ordonnée par la loi de 1847 seront bientôt achevés. Le *Saranac* sera mis à l'eau très prochainement; le *San Jacinto* sera prêt avant la fin du printemps, et les deux autres seront lancés dans le courant de l'été.

La présente organisation de la marine est défectueuse. Le nombre des officiers supérieurs est plus considérable que ne l'exigent les besoins du service et très inégal dans les différens grades. Il faudrait réduire le nombre des officiers afin que l'avancement ne fût pas tout à fait impossible aux inférieurs.

L'organisation de l'école de marine d'Annapolis a besoin d'être modifiée.

Le budget de la marine pour l'année 1850 est évalué à $9,203,356.15, dont $6,204,378.15 pour les besoins du service actif.

Rapport du Directeur-Général des Postes.

Le rapport du Directeur-Général des Postes figure comme les autres dans les colonnes du *National Intelligencer*, mais on se souvient sans doute qu'un journal de Baltimore, servi à Washington par un ami complaisant, en a eu la primeur. Le rapport de M. Collamer était donc livré au public avant d'être soumis officiellement au Congrès. Nous avons, comme tous nos confrères, profité de cette infraction aux règlemens des bureaux et nous avons publié, il y a plusieurs jours, une analyse détaillée de l'œuvre du directeur-général des postes. Il serait donc oiseux d'y revenir.

Département de l'Intérieur.

Il nous reste le rapport du Secrétaire de l'Intérieur, mais nous nous voyons forcés d'en [illegible] à demain.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 1er janvier 1850.

Ce que je vous ai dit du prix du coton a été emprunté à la *Tribune* de New-York: les cotes sont exactes. Les journaux de Liverpool du 15 disent que le coton est coté actuellement sur cette place à 5/8 d. au-dessous du prix le plus élevé qu'il a atteint cette année.

Havre, 12 décembre.—Les ventes de coton de la dernière quinzaine ont monté à trois mille trois cents balles, et il en a été reçu dans le même espace de temps quatre mille quatre cents. Le stock se compose de vingt-huit mille balles. L'Orléans est coté de fr. 83 à fr. 99; le Mobile, de fr. 87 à fr. 92 1/2; l'Upland, de fr. 83 à fr. 93 1/2.

Anvers et Hambourg.—Ces deux places sont calmes. Le stock de coton est de deux mille balles seulement, mais les prix n'ont pas fléchi.

UNE SUITE DE L'AFFAIRE REY.—L'affaire Rey n'a pas été portée devant la Cour de District des Etats-Unis, grâce à la décision du grand jury, mais elle a provoqué, même morte et enterrée, des incidens pleins d'attraits pour un public avide d'émotions. On sait que le secret des délibérations du grand jury a été divulgué, au *True Delta*, et que ce journal a publié et imprimé en superbes majuscules les noms de ceux des jurés qui avaient voté contre la mise en jugement du consul d'Espagne et de ceux qui s'étaient prononcés pour le renvoi de l'affaire devant la Cour.

Il y a déjà deux semaines de cela. Quelques uns des jurés, mécontens de cette petite niche du *True Delta*, se sont plaints à la Cour, et ont demandé que les éditeurs du journal fussent cités à la Cour du grand jury. Le 21 décembre, M. Maginnis, l'un des propriétaires gérans, comparaissait devant ses pairs et était sommé de dénoncer celui des grands jurés dont il tenait ses renseignemens. Il refusa de répondre avant de prendre conseil, et la Cour, faisant droit à sa requête, suspendit son interrogatoire jusqu'au 31 décembre.

M. Maginnis a comparu de nouveau lundi dernier, devant le grand jury, mais cette fois il était entouré de cinq avocats, MM. Frost, Dubourg, Ogden, Warfield et Strawbridge. Interrogé par le président, il a demandé que les questions lui fussent soumises par écrit, et il a répondu par une note qu'il avait préparée d'avance. Dans cette note il déclare qu'il [illegible] aux questions qui [illegible] un crime, en [illegible] les Etats-Unis. [illegible] la Cour [illegible].

[illegible]

FUNESTE ACCIDENT.—Un de nos citoyens les plus honorables, M. Archibald B. B[illegible], vient de terminer ses jours d'une manière tragique. [illegible]

GRAND CONCERT.—Le premier concert de M. Strakosch et de Mlle Biscaccianti aura lieu [illegible] dans la salle du *Commercial Exchange* rue St-Charles. M. Strakosch [illegible].

[illegible]

RECEPTION DU MINISTRE ANGLAIS.—Sir Henry Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, a été présenté au président le 24 décembre, par le secrétaire d'état. M. Bulwer en remettant ses lettres de créance a adressé au général Taylor une courte allocution à laquelle celui-ci a répondu dans les termes les plus bienveillans pour le gouvernement qui vient représenter aux Etats-Unis le nouvel ambassadeur.

Chronique Locale.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—*Procès Gai*[illegible]

[illegible]

—Henry Baker a été arrêté hier à bord du steamer [illegible]. Il sera examiné ce matin par le recorder Genois.

—David Snow et John Mass ont été arrêtés hier sous la prévention [illegible].

[illegible]

—Le recorder Baldwin a envoyé hier devant la 1re Cour de District le nommé Rolf Ritchie, sous l'accusation d'avoir volé une pièce de ratinet du magasin de M. [illegible]cou, rue Poydras.

[illegible] Ferraud [illegible] H. Baranger, qu'il accuse d'avoir abusé de sa confiance. Un mandat d'amener a été lancé contre lui.

—Sam. Wilson, accusé d'avoir volé un manteau [illegible] devant la 1re Cour de District sous accusation de vol.

—Robert Watson alias Sally Bob, a été arrêté [illegible] sur la rue du Canal au moment où il venait de voler du magasin de MM. Lorne & Frost, une pièce de toile damassée. L'accusé a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Un mandat d'amener a été lancé hier contre Jacob Roche par Mme Lavinia Sims, de s'être introduit vendredi soir dans son domicile et d'en avoir enlevé une somme de $100. Elle l'accuse en outre d'avoir engagé sa négresse à partir marronne.

CONGRÈS.

SÉNAT, 24 *décembre.*—Le Sénat reçoit un message de la Chambre par lequel celle-ci lui annonce son organisation. MM. Davis et Greene sont désignés pour se transporter auprès du Président et lui annoncer que le Sénat est prêt à recevoir les communications qu'il voudrait lui adresser.

M. Cass présente une résolution dans laquelle il propose de suspendre les rapports diplomatiques avec l'Autriche.

M. Foote annonce qu'il présentera un bill pour pourvoir à l'organisation d'un gouvernement territorial pour la Californie, pour Deseret et pour le Nouveau Mexique.

A deux heures, le colonel Bliss, secrétaire particulier du général Taylor, paraît à la barre du Sénat et présente le rapport annuel du Président. Le secrétaire en donne lecture et le Sénat s'ajourne après en avoir ordonné l'impression.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre se réunit à midi. Les membres élus se présentent successivement et prêtent serment entre les mains du speaker. Puis un comité est nommé pour annoncer au Sénat l'organisation de la Chambre et de transmettre ses saluts auprès du Président et lui faire savoir que la Chambre est prête à recevoir les communications qu'il voudrait lui soumettre.

M. Boyd demande que les réglemens de l'ancienne Chambre soient adoptés, à l'exception du onzième réglement portant qu'une majorité des Représentans est nécessaire pour élire les officiers.

M. Wentworth déclare qu'il proposera aussi des amendemens aux réglemens.

M. Schenck annonce qu'il présentera une résolution pour établir un comité de commerce étranger et un comité de commerce intérieur.

M. Bliss porte à la Chambre le message du président. Ce document est lu et l'impression en est ordonnée. Un membre propose de le faire traduire et d'en imprimer cinq mille exemplaires en français. Cette motion est écartée. Un autre membre demande que le message soit traduit en allemand et imprimé dans cette langue à cinq mille exemplaires. Cette proposition est adoptée par 115 voix. M. Bailey propose de reconsidérer le vote: il ne croit pas qu'il convienne d'établir un pareil précédent. Sa motion n'est pas mise aux voix et la Chambre s'ajourne.

CHAGRES.—Le vapeur *Alabama*, capitaine Wright, venant de Chagrès, nous a apporté des journaux de Panama jusqu'au 15 décembre. Ils nous annoncent qu'en vertu de la loi votée l'été dernier par le Congrès de la Nouvelle Grenade siégeant à Bogota, le transit par l'isthme de Panama devient libre à partir du 1er janvier 1850.

ASSOCIATIONS LEGITIMISTES.

On lit dans l'*Evénement:*

"Hier, une des salles du parquet, ordinairement ouverte, est restée scrupuleusement fermée à la curiosité des visiteurs. Cette salle contenait, en effet, le secret du petit drame qui s'est, l'avant-dernière nuit, accompli rue Rumfort, 16.

"Les pièces saisies dans le conciliabule nocturne avaient été transportées dans cette salle. Bien que fort nombreuses, elles n'ont pourtant pas le caractère de haute gravité que les circonstances de l'arrestation eussent pu faire supposer.

"Ces pièces consistaient principalement en des portraits, lithographies et gravures, de M. le comte de Chambord. Quant aux papiers écrits qu'on aurait trouvés, ce ne seraient, pour la plupart, que des lettres de convocation; et l'on ne peut s'empêcher de remarquer alors que ce ne sont pas des conspirateurs bien dangereux que ceux qui se préviennent d'avance par *billets de faire part* du jour et de l'heure où l'on renversera le gouvernement.

"Il résulterait, en outre, de la lecture de ces papiers et du commencement de l'instruction, que la réunion ne se tenait que provisoirement rue Rumfort, 16, et qu'un local avait été loué et se disposait depuis quelques jours, place Vendôme, 12, pour de prochaines séances. C'est à ce local, et non à celui de la rue Rumfort que se rattachent toutes les lettres de convocation.

"Les noms des quarante-six personnes arrêtées ne présenteraient d'ailleurs aucune notoriété. Ce ne seraient que les inférieurs du parti légitimiste."

—La *Gazette des Tribunaux* publie les détails suivans:

"Hier, entre huit et neuf heures du soir, un commissaire de police, assisté de plusieurs officiers de paix et escorté d'un assez grand nombre de sergens de ville, s'est présenté, en vertu d'un mandat spécial décerné par le préfet de police, rue Rumfort, derrière la Madeleine, et a fait cerner la maison No. 16 de cette rue par un piquet d'infanterie, qu'il avait requis, et, en effet, il a ensuite par [illegible] de la Pépinière, puis il a pénétré à l'intérieur avec les officiers, suivis de sergens de ville.

"Cette descente de police et cet appareil de force armée causèrent une certaine émotion dans ce quartier ordinairement paisible, et chacun se demandait quel pouvait en être le motif; [illegible] personnes [illegible] une société secrète [illegible].

"En effet, depuis deux mois environ, l'administration [illegible] *Légion de Saint-Hubert* [illegible].

[illegible]

"Le plupart prétendirent qu'ils ne s'étaient réunis que pour s'occuper des candidats qui devaient être présentés aux suffrages des électeurs de la Seine dans les prochaines élections, pour le remplacement des trois représentans condamnés. Ils convinrent, du reste, qu'ils se trouvaient en contravention, puisque le décret de convocation n'avait pas été rendu; quelques-uns avouèrent [illegible] de Henri V sur le trône de ses ancêtres.

"Les papiers saisis et déclarés pendant cette opération, et dont les [illegible] paraissent justifier cette dernière version.

"Le commissaire de police a fait conduire les quarante-six personnes par le piquet d'infanterie et les sergens de ville à la préfecture, où ils sont arrivés vers onze heures du soir.

"Au bout de quelques instans, des commissaires de police vinrent les prendre et les firent conduire à leurs domiciles respectifs, où on pratiqua, en leur présence, des perquisitions qui amenèrent la découverte et la saisie d'armes et de munitions de guerre chez les uns, de papiers d'une certaine importance chez les autres, ainsi que d'emblêmes et autres objets.

"Chez l'un d'eux on a saisi une somme de 3,000 fr. en or; chez un autre, un certain nombre de pièces d'argent à l'effigie de Henri V, au millésime de 1850, et enfin, des médailles à la même effigie.

"Les meubles ont été ensuite réintégrés au dépôt, pour être mis à la disposition de la justice.

"Cette affaire paraît, quant à présent, n'avoir d'autres proportions que celles d'une société secrète. Parmi les 46 personnes impliquées dans la prévention, il ne se trouve, à part M. de C...., aucune notabilité appartenant au parti légitimiste, on y a reconnu d'anciens serviteurs de la maison de Charles X, des ouvriers, des commerçans, un médecin, un prêtre de Saint-Severin et le suisse de la même paroisse, &c."

On lit dans le *Droit:*

Depuis quelque temps la police était prévenue qu'il existait une association politique et secrète, dont les membres se réunissaient souvent chez le sieur de Campagnol, ancien garde-du-corps, rue Rumfort, 16. Hier, vers huit heures du soir, quinze commissaires de police, accompagnés d'agens, s'y sont transportés pour l'exécution de mandats dont ils étaient chargés. Ils ont trouvé assemblées quarante-cinq personnes. M. de Campagnol a prétendu que cette réunion n'avait d'autre but que de discuter les élections prochaines.

"Une perquisition n'en a pas moins été faite, et a amené la saisie de divers papiers, d'où il résulterait que toutes les personnes présentes faisaient partie d'une association occulte qui prenait le titre de *Légion de Saint-Hubert*. Parmi les papiers se trouvaient plusieurs brevets d'officier, revêtus d'un cachet vert, portant une tête de sanglier. Les commissaires ont également découvert une certaine quantité de bustes, de médailles, et même de la monnaie à l'effigie d'Henri V, avec le titre de roi de France.

"Les membres de la légion Saint Hubert étaient tous porteurs d'une carte figurant en relief le buste d'Henri V, avec cette inscription: *L'orphelin est fort dans la main de Dieu.* Ces cartes étaient également revêtues du timbre vert à tête de sanglier.

"Les commissaires ont employé toute la nuit à interroger les quarante-cinq prévenus, dont quelques uns ont fait des révélations. Ce sont presque tous des gens établis ou appartenant à la classe aisée. Ce matin ils ont été conduits à la Préfecture."

MORT DE M. ROSSI.

M. Mignet a lu, dans la séance annuelle du 24 novembre, une remarquable notice de M. Rossi devant l'académie des sciences morales dont celui-ci faisait partie.

On connait la parole grave et attirante de M. Mignet, dit Philarète Chasle en rendant compte de cette séance; on s'attendait à un morceau achevé, l'attente n'a pas été trompée. Et M. Rossi! quel nom! quel souvenir! A ce nom seul, tous les fantômes hideux et confus de la plus récente époque reparaissent à la fois, avec leurs linceuls sanglans et leurs malédictions sur l'avenir, sur le passé, sur le présent, traversant par nuées les ruines de notre époque! A ce sujet, hélas! qu'on appellerait dramatique, s'il était permis de parler ainsi d'angoisses qui nous touchent de trop près et de plaies encore béantes, M. Mignet devait appliquer les ressources sévères d'un talent sûr de ses forces, maître de lui-même, maître de son sujet, et qui sait à fond l'époque où il vit. Même en oubliant, s'il était possible, les cruelles péripéties européennes auxquelles M. Rossi s'est si noblement mêlé, et où il a péri, peu de figures sont plus étranges, plus fortes et plus complexes, plus délicates et plus subtiles, parmi les singulières figures de notre temps. M. Rossi, comme s'il eût deviné la fusion actuelle et inévitable de l'Europe, s'était fait de toutes les races; ni Genevois, ni Romain, ni Florentin, ni Français,—de tout cela un peu, et rien de tout cela. Il tenait à toutes les civilisations par les côtés les plus profonds et par les nuances les plus dé-

liées. Grand esprit, conduite merveilleuse, talent élevé, homme d'une trempe rare et étrange. Quiconque a vu M. Rossi une fois dans sa vie, n'a pas oublié cette figure de marbre, cet œil au regard d'acier, cet inexprimable dédain des lèvres qui souriaient d'accord avec le sourire amer du regard, cette parole cassée, lente et vibrante qui résonnait comme le métal, cette simplicité dans toute l'habitude du corps, laissant deviner la sagacité la plus redoutable et la plus pénétrante compréhension des hommes. Il semblait que ce sourire méprisant devait aiguiser le poignard d'un fanatique; la grâce s'y mêlait, chose étrange, une grâce froide et pleine de mépris pour le faux, l'ignoble, le puéril, surtout pour l'exagéré. Cet homme extraordinaire, chez lequel on aurait pu soupçonner ou supposer du Machiavel, a fini comme César. Celui que que ses ennemis accusaient de trop d'habileté a bravé, affronté et trouvé enfin l'une des morts les plus héroïques et les plus sublimes de l'histoire.

Voici une des plus belles parties de la notice de M. Mignet: il y est question de l'entrée de M. Rossi dans le conseil du Pape et de la fin tragique de cet homme d'Etat.

"........Pie IX, pressé par le parti italien de déclarer la guerre à l'Autriche; embarrassé dans les mouvements, inaccoutumés d'un gouvernement libre; ayant déjà essayé plusieurs ministères sans pouvoir en garder aucun, recourut à l'habileté connue de M. Rossi, et proposa à l'ancien ambassadeur de France de devenir le chef des conseils du Saint-Siège. M. Rossi hésita d'abord. Il savait combien de problèmes redoutables étaient à résoudre: faire marcher constitutionnellement un pouvoir naguère absolu; administrer par des séculiers un pays jusqu'alors soumis à des ecclésiastiques; introduire dans une ligue italienne un Etat presque constamment contraire à l'union de la Péninsule; établir en un mot, et tout à la fois, un gouvernement politique, une administration civile, une fédération nationale, n'étaient pas les seules difficultés qu'il aurait à vaincre. Ministre d'un prince dont on lui disputerait la confiance, étranger dans un pays où il exercerait l'autorité publique, il serait exposé à manquer d'appui malgré son dévouement, d'approbation malgré ses services, à être attaqué comme un révolutionnaire par les défenseurs aveugles des abus, désavoué comme un ennemi de la liberté par les partisans emportés des chimères. Il se défendit longtemps. Les conditions qu'il proposa tout d'abord au Souverain-Pontife n'ayant pas été agréées, M. Rossi crut avoir échappé au sort qui l'attendait. Mais, après l'inutile essai d'un nouveau ministère, le Pape le pressa plus vivement, au mois de septembre, de ne venir en aide et lui offrit la plénitude de sa confiance et de l'autorité.

"M. Rossi accepta. S'associant quelques généreux collègues, il entreprit avec beaucoup de courage, et il espéra, peut-être avec trop d'imagination, l'accomplissement de l'œuvre la plus difficile dans le pays le plus désorganisé. Il s'y consacra tout entier. Il [illegible] pour le trésor vide du Souverain-Pontife. Non seulement il projeta la réorganisation civile de l'Etat romain, mais afin de préparer fortement l'indépendance territoriale de l'Italie, il négociait à Turin, à Florence, à Naples, une confédération qui unirait les Etats italiens, [illegible] rapports [illegible] le Pape, en lui rappelant l'exemple de plusieurs de ses grands prédécesseurs, à s'en rendre le fondateur et le guide.

"Il n'y avait pas encore deux mois qu'il conduisait avec une adroite supériorité et une fermeté prévoyante les affaires du pontificat constitutionnel. Le 15 novembre il devait exposer ses projets à la Chambre des Députés romains dans un discours où, après avoir rappelé les merveilleux débuts de la révolution opérée par Pie IX, il disait: "En quel pays S. S. a accompli d'elle-même une œuvre qui aurait suffi à la gloire d'un long règne, et a donné aux chefs des nations les plus nobles exemples de sagesse civile. [illegible] l'Eglise, inébranlable sur ses fondemens divins et [illegible] de ses dogmes, comprend et seconde toujours avec une admirable prudence les nobles changemens des choses et le temps et les mœurs, que la Providence imprime à la vie des peuples."

"Ce discours ne fut pas prononcé. [illegible] le 15 novembre, jour même où M. Rossi devait paraître à l'Assemblée des Députés, dans le palais de la Chancellerie, fut marqué pour l'exécution du complot.

"Les projets sinistres des partis ne restent jamais entièrement mystérieux. [illegible] M. Rossi [illegible]. Il [illegible] entré dans la cour du palais de la Chancellerie [illegible].

"Arrivé sur la place du palais que semblent protéger deux bataillons de la garde civique, il entend sortir de la foule ces cris qui n'ont pas le pouvoir de l'agiter, et qu'il sait ont déjà retenti. Il s'avance presque seul [illegible] le perron de la Chancellerie d'un pas ferme et avec un visage calme. C'est là que les conjurés l'attendaient, les uns sous la colonnade qu'il devait traverser, les autres sur les marches de l'escalier par où il devait monter dans la salle où siégeaient les députés déjà réunis. En le voyant, les premiers se serrent autour de lui et les derniers s'avancent à sa rencontre. Entouré de ses ennemis, M. Rossi, sans se troubler, cherche à se frayer un passage au milieu d'eux. C'est alors qu'avec une horrible habileté et pour faciliter au meurtrier des coups plus sûrs, l'un des complices le touche brusquement à l'épaule; et tandis que l'infortuné M. Rossi se retourne vers lui avec toute la fierté de son regard et l'assurance de son courage, il tend le cou au meurtrier, qui lui enfonce un poignard dans la gorge et le frappe mortellement."

GUERRE DE LA PRESSE AU BACCALAURÉAT.

Quand nos adversaires ont raison sur quelque point des affaires de ce monde, dit un journal de Paris, c'est une joie pour nous de le reconnaître; car si nous combattons, ce n'est pas pour notre plaisir, au moins, quoi le croie, mais toujours en vue du bien public et pour le salut de la société qui menace de périr sous les idées, les ambitions et les passions.

Aussi, nous associons-nous de grand cœur aux vœux de la *Presse* contre une des plus stupides inventions et des plus libérales qui soient sorties jamais de la caboche universitaire: le *baccalauréat*. Nous nous faisons donc l'écho de cette feuille pour obtenir du bon sens qui reste au gouvernement, la suppression d'un programme qui ne décourage que les belles et spirituelles intelligences, en offrant une excitation malsaine aux patiences médiocres, aux piocheurs bornés de la jeunesse. Le travail qu'on exige, en effet, des enfans à ce sujet, est un véritable jeu à l'abrutissement qui fatigue et tue les supériorités naturelles; on peut le nommer: Le casse-tête universitaire. Ce que nous avons vu de brutes admises au baccalauréat ne peut s'imaginer.

Nous ne résumerions pas mieux les inconvénients du système universitaire que ne l'a fait la *Presse* en ce peu de mots qu'on ne peut trop afficher:

"Quand donc en finirons-nous de la superstition des obstacles inutiles?

"L'abolition des certificats d'études est un premier pas fait dans la voie de la liberté; lorsque viendra, enfin, cette loi toujours promise et jamais votée sur l'enseignement, nous aurons à examiner si le ministère n'eût pas mieux fait, au lieu de se borner à abolir le certificat d'études, d'abolir tout de suite l'épreuve du baccalauréat?

"A quoi sert cette épreuve?

"Elle concourt:

"A déclasser les populations;

"A appauvrir les familles;

"A stimuler les présomptions;

"A détourner certaines vocations;

"A obstruer certaines professions;

"A multiplier les médiocrités;

"A bouleverser la société.

"Puisqu'à tout propos et hors de propos on parle de communisme, nous dirons que le baccalauréat, c'est le communisme de l'intelligence.

"Que l'instruction primaire s'étende à tous, nous le comprenons, nous le désirons, nous le voulons; mais que l'instruction universitaire passe le même niveau sur tant d'intelligences inégales, sur tant d'aptitudes si diverses, nous ne le comprenons pas.

"C'est insensé."

Oui, c'est insensé! Les preuves abondent, nous les rencontrons vivantes chaque jour sous nos pas. Le baccalauréat est un véritable éteignoir. Vous n'êtes pas sans avoir vu beaucoup de bacheliers. Il y en a un grand nombre qui ne sauraient pas vous écrire la moindre lettre sur quelque sujet que ce soit. On a éteint chez la plupart les forces mathématiques et positives, pour les avoir obligés à l'étude des belles-lettres, mais on a glacé chez des esprits brillants les trésors de l'imagination par l'application forcée à l'algèbre et à la géométrie. C'est ce que la *Presse* appelle fort judicieusement *détourner les vocations*. On dirait que le but du programme a été de protéger la confusion déjà si grande dans toutes les têtes.

Le but non avoué fut à l'origine de détourner la foule des conditions, des états et des professions élevées. Pauvre invention qui a manqué son effet, et qui a produit un contraire. Seulement elle a, comme on dit fort bien, ruiné les familles, car les efforts et les sacrifices ont quintuplé par les obstacles et les barrières. Jamais il n'y eut plus d'enfans déroutés des écoles de leurs pères. L'émulation et l'ambition ont [illegible] dans les [illegible].

des aspirants au lieu de calmants. D'ailleurs, aujourd'hui que cette éducation est devenue une machine dont il s'est établi un nombre infini de boutiques à toutes les places.

Il ne s'agit que de payer, et de payer fort cher, et l'on se range, pour cela, la plupart du temps en pure perte; pour l'utilité de la vie spirituelle et matérielle.

La tyrannie universitaire ne s'en était pas tenue là. Elle défendait qu'on étudiât chez soi les matières de ce programme qu'il eût été impossible à Racine et à Molière de remplir, tandis que le premier courtaud venant y arrivera; il fallait qu'on fit ces belles études dans une maison quelconque, chez ces maîtres socialistes qui ont fait si bonne mine sur la *Montagne!* le président et son ministre ont été bien inspirés de supprimer au moins ce déplorable servilisme du certificat d'études, cette dépendance humiliante ennemie de la famille et de l'éducation libérale. Qu'ils ne s'arrêtent pas en si beau chemin. Qu'on laisse les gens arriver comme ils peuvent et où ils peuvent. C'est le mieux et le plus sûr.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 2 JANVIER 1850.

Le marché au coton est très ferme, et malgré les nouvelles défavorables d'Europe, il continue à tendre vers la hausse. Les détenteurs demandent les cours extrêmes; et les ventes ont été restreintes à 9,000 balles. Hier 600 balles ont changé de mains.

Il s'est vendu aujourd'hui 700 boucauts de sucre aux anciens prix. 1,000 barils de mélasse ont été faits à 19 et 19½ cts le gallon.

Le marché à la farine est ferme. 2,000 barils ont été vendus de $5 10 @ $5 20. Les marques extra valent $5 25 @ $5 37½. 4,000 sacs de maïs ont été faits de 45 @ 48 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.—Mess porc $9 25 @ $9 37½. La demande de graisse est toujours active.

Le change est lourd—Sterlings, 6 @ 6½ et prime; les cours extrêmes sont 7 p. cent—Traites sur New York, @ 60 jours, 1½ @ 2 pour cent d'escompte—Traites à vue, ½ pour cent de prime.

Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamer D B Mosby, Kercheval, pr Montgomery.
Steamer Gen Hamer, Boardman, pr Pensacola.
Navire John Dunlap, Ekolfield, pr Boston.
Herbert, Hadett, pr Boston.
Avalanche, Hawkins, pr New York.
W[illegible], Davis, pr New York.
Callender, Goodwin, pr le Havre.
Barque Germanie, Desmond, pr San Francisco.
Isabella, Rymer, pr Boston.
Cyane, Loveland, pr Norfolk & Richmond.
Edwin Augusta Kenzie, pr New Bedford.
Mas Powers, Johnson, pr New York.
Goelette Randall Marshall, Weeks, pr Tampa Bay.
Victoria, Lewis, pr Apalachicola.
Brick Patriot, Gage, pr Charleston.

—ARRIVÉS.—

Steamship Portland, Bogert, de Brazos St Iago.
Steamship Alabama, Wright, de Chagres.
Navire Marathon, Patteau, de Portland, Me.
North Atlantic, Cobey, de Portsmouth.
Diego, [illegible] Jones, de Portland, Me.
Beatrice, Rogers, de Boston.
Atlantic, Knox, de New York.
Barque Lord Seaton, Welsh, de Liverpool.
Sungesta, Fales, de Philadelphie.
Maria, [illegible], de St Thomas.
Ohio, Bransted, de Brême.
Brick Adams Gray, Schneider, de la Havane.
Petrel, Acastra, de Kingston, Ja.
Caroline, [illegible], de Camden Me.
M. Vain, Watts, de Thomaston.
Sarah Ann Dacaman, de Thomaston.
Setala, Riesh, de la Havane.
Goelette Sarah, Reynolds, de Grand Caillou.
E S [illegible], Thomas, de Tampa Bay.
[illegible]

—CLEARANCES—

J M Niles, [illegible]
[illegible]

Au bas du fleuve et montant:
Navire Atlantic de New York, et plus eux autres bâtiments non [illegible].

—MEMORANDA—

NEW YORK, 24 décembre—Expédié, navire [illegible]

New York, 23 décembre—De retour en détresse, le [illegible] Mary Ellen.

BOSTON, 22 décembre—Expédié, navire [illegible]

[illegible]

SAVANNAH, 20 décembre—Expédié, brick Moses, [illegible] pr la Nouvelle Orléans.

EAST THOMASTON, 19 décembre—Parti, [illegible] Spear, pr la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

America, pour New-York............le 29 Décembre

D'AMERIQUE.

America, de New York...............le 23 Janvier

[illegible] Nul capitaine ni le consignataire de la barque [illegible] LA CLEMENCE, de Bordeaux ne seront responsables des dettes [illegible] de l'équipage. DOMINIQUE LANATA. No 8 et 10 rue Jefferson

Le navire RAPIDE, cap. D[illegible], venant du Havre, est maintenant en débarquement à la rue St Philippe. Les consignataires [illegible] marchandises sur la levée. Ceux dont permis [illegible] et risques des consignataires.

V & E MAIGNAN, 85, rue St Louis.

29 déc

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1849.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de treize directeurs aura lieu conformément à [illegible] au bureau de la banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. A. MORPHY, Président.

1 janv—12

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie a un capital productif de plus de UN MILLION DE PIASTRES, après déduction faite du scrip émis en 1846, montant à la somme de $257,480 et des valeurs additionnelles formant un actif de plus de $700,000.

On assure à ce bureau, encoignure Camp et Commune contre les risques de fleuves, de mer et d'incendie. L. MATTHEWS, agent

1er janv

Banque de la Louisiane.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu à la banque le lundi 28 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M. R. M. DAVIS, Caissier.

1er janv

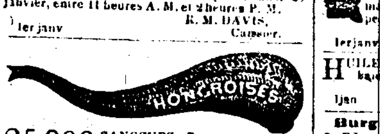

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No. 36, et Casacalvo No 2, aux prix les plus modérés. J. P. SOUBIRAN

5 sept

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne. 3 janv—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. A. LANAUZE & CO, IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE,

ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 27déc—3m

BAYETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en débarquement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti.

18 déc

MAISON A LOUER, à l'encoignure Royale et Orléans. S'adresser à la maison Olivier, après Courvoisier. A. RIEFFEL. 27 déc—5f

A VENDRE pour cause de départ, une très bonne domestique, mulâtresse de 20 ans, parfait sujet, recommandable sous tous les rapports; elle s'entend parfaitement à la direction d'une maison; elle est couturière, parfaite blanchisseuse et repasseuse en fin; elle est aussi cuisinière, et peut faire toute espèce de patisseries. S'adresser rue Dumaine No 261. 18 déc—

CAFE A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable, le café connu sous le nom de "CAFE DES OUVRIERS," et situé encoignure St-Pierre et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 23 déc

$50 de recompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera recouvrer les marchandises qui ont été volées samedi dans la nuit, du magasin de MM. Lassard frère, rue des Français, encoignure Casacalvo. Les objets volés sont comme suit:
3 pièces soieries changeantes.
3 ou 4 pièces soieries brochées couleur.
2 pièces damassées pour meubles.
3 ou 4 pièces alpacca rayé satiné.
2 pièces indiennes rouges et différents autres articles. LAZARD FRERES.

23 déc—5f

GARANCE—[illegible] Garance, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

30 déc

REÇU par le navire Amérique, de venant Bordeaux, à vendre par les soussignés,
30 barriques vin rouge St-Julien, St-Estèphe et Pape Clément, de diverses qualités;
20 demi barriques vin blanc de Sauterne;
50 caisses de 12 b. vin rouge Pape Clement, 1841;
15 caisses de 12 b. vin blanc demi de Sauterne;
25 do fruits au jus, pêches, abricots, poires, fraises, mirabelles à l'émerie, de Jh. Pereau, en bouteilles et demi-bouteilles.
25 caisses de 100 1/2 boîtes sardines de Jh. Pereau.
15 do de champignons, cèpes, petits pois, pâtés truffés et autres conserves.
LOREILHE & CO, enc Royale et Douane

3 jan

CAFE DE LA HAVANE — 203 sacs fin, de la nouvelle récolte, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

3 jan

SUCRE DE LA HAVANE. — 30 caisses sucre jaune, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

3 jan

VIN ROUGE — 250 caisses vin St-Julien, en déchargement du navire Amérique, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

3 janv

EAU-DE-VIE—11 quarts-pipes et 21 barils de la marque J. Augustin, de preuve, en débarquement du navire Cephalide, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—30 caisses blanc et jaune, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

3 jan

CIGARES—25,000 régalias en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

3jv

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de choix, toujours en mains, et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

3jv

CIGARES DE LA HAVANE—104,350, de différentes marques, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

3jv

CIGARETTES—4,496 paquets, marque Espanola en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front

3 jan

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front

3 jan

CAFE—3e sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front

3 jan

CIGARES—44 milliers de différentes marques en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front

CIGARETTES—6 barils cigarettes en papier, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front

EN débarquement du navire Cephalide, de Bordeaux, 51 [illegible] vin blanc Haut Sauterne, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis

EN débarquement du navire Amérique, de Bordeaux, 100,000 bouchons, diverses qualités, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis

EN débarquement du navire Radius, du Havre, 25 caisses de 12 bouteilles vin Château Orange à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis

LE soussigné a reçu de New-York, et offre à vendre: 20 balles toile, lourde et légère; 20 do mèches pour lampes; 20 do ficelle coton, 2,000 rames papiers à enveloppes. BERNARD TURPIN, 20 Vieille Levée

SOCIETE.—Les soussignés ont formé une société [illegible] sous la raison de Mathews, Foley & Co. [illegible] L. MATTHEWS, [illegible] FOLEY, W. W. WILSON MATTHEWS.

1er janv

[illegible] A. CAZENER

[illegible] C. V. LAGAN

[illegible] LEOP. LOZEANNET

BARGES—[illegible]

[illegible] D. H. HOLMES

VINS—155 barriques St-Estèphe, [illegible] Médoc, Haut Talence, [illegible] St-Julien, St-Emilion, Haut Brion [illegible] J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée

DROGUERIE—En magasin, à vendre par le soussigné: [illegible] P. CUSACHS, encoignure Conti et St Philippe.

1 janv

CHOCOLAT—40 caisses chocolat de la marque célèbre de Henon, à vendre par E. J. HART & Co., 79 Tchoupitoulas

1er jan

WHISKEY—150 barils common et 100 barils extra, marque Gilver, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14 Tchoupitoulas.

1er jan

HUILE—100 barils huile de graisse purifiée, d'Emerz, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas.

1er janv

BLANCS DE BALEINE—500 caisses de Verdin Shelton & Co, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14 Tchoupitoulas.

1er janv

SAVON—100 caisses oxide d'oléine, 200 do Palme, 140 do fantaisie, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14 rue Tchoupitoulas.

1er jan

LARD SALE—78 boucauts plats côtes, 25 do épaules, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14 rue Tchoupitoulas.

1er jan

BEURRE—FROMAGE—200 barillets beurre de l'Ouest prime, 25 demi-barils beurre de choix, 40 barils beurre de Goshen, 500 boîtes fromage de l'Ouest et 100 boîtes fromage anglais, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas.

1er janv

CHAUSSETTES EN LAINE—20 douzaines chaussettes tricotées, à vendre par FROST & CO., 10, rue des Magasins.

1er janv

CASQUETTES—Fourrures, poil de veau marin, casquettes en drap et cirées, chapeaux de laine, etc., à vendre par FROST & CO., 10, rue des Magasins.

1er janv

HUILE DE BALEINE—5000 gallons huile de baleine épurée et non épurée, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins & Lafayette

1jan

Burgundy Port et Vin Madeira.

LES soussignés offrent à vendre à arriver par le brick Lodebar, capitaine Shinner, attendu de Cadix:
1000 quarts barriques Burgundy Port, marque Lacave et Echecopa.
500 quarts barriques vin Madère do do.
Les vins ci-dessus sont de qualités supérieures et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 25 rue Natchez

29 déc

LES soussignés ayant pris des arrangements pour la liquidation définitive de leurs affaires de détails, arrêtée au 31 décembre courant, prient les personnes qui leur doivent de venir régler leurs comptes d'ici à cette époque.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1849. L. E. SILVESTRE & Co, 36, rue de Chartres

21déc—10f

Vente de livres au prix coutant.

C. GODIN, Libraire-Relieur, rue de Chartres, 133.

AYANT l'intention d'écouler entièrement son stock de librairie, invite les personnes qui auraient le désir d'acheter des livres à bon marché, de venir visiter son magasin afin de profiter d'une occasion aussi avantageuse; il reste encore à vendre un bel assortiment de livres en velours, livres pour étrennes, classiques, latins et français, par Charpentier, ainsi que la collection de l'Edition Casin, et un grand choix d'ouvrages divers de différents formats. 29 déc.

Plantation à vendre.

Appartenant à la succession d'Alexander George, décédé.

LA moitié supérieure d'une certaine habitation GRAND COQUILLE, située dans la partie Nord du Lac Pontchartrain, entre le Bayou Bonfouca et la Rivière aux Perles, à l'entrée des Rigolets, dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane. Le dit lot contient environ 10,000 acres de haute terre labourable, pouvant être mise en culture de sucre, coton ou riz. Il y a sur l'île une grande forêt, dont la plus grande partie est plantée de chêne vert et sur la rive un banc inépuisable de coquillages.

Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable de ce jour au 25 décembre prochain, elle serait ce jour-là offerte en vente à Fonche, au plus haut enchérisseur par F. E. LATEY.

Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à J. M. ASHBRIDGE, Agent des héritiers

8 oct

COGNAC—87 demi, quart et huitième de pipes des marques suivantes, Castillon 1845, Godard, Dumont & Alex. Seignette, Ad. Mounié, Napoléon & A. Mougal, à vendre par J. [illegible] & Co., [illegible] Vieille Levée

7 déc

Institut St-Louis, pour les Demoiselles.

Dirigé par Mme DERON, *Ancienne élève et Maîtresse de l'Institut de la Légion d'Honneur.*

(MAISON ST-DENIS.)

Nouvelle-Orléans, 145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine.

LES études anglaises et françaises qui ont été reprises depuis quelques mois dans cette institution si haut placée dans l'enseignement, vont redoubler de zèle et d'activité à partir du mois de janvier courant. A cette époque recommenceront les concours hebdomadaires et mensuels dans toutes les branches de l'instruction pour les examens et pour la distribution des prix de l'année 18[illegible].

Les études en anglais sont conduites avec supériorité par l'excellent professeur de langue et de littérature, M. Orton, par deux premières maîtresses américaines ou anglaises, et par une maîtresse enseignant les éléments de l'anglais.

Pour les études en français, Mmes E. Deron et J. Deron, avec MM. E. Deron et H. Deron, se partagent eux quatre et par spécialité les diverses branches de l'instruction. Tous quatre, chaque jour et alternativement, font des cours aux cinq premières classes, et veillent en outre à la direction des classes élémentaires. Les parents ont pu apprécier combien cette réunion de professeurs et de maîtresses de la même famille attachés à l'Institut St-Louis, donne à son enseignement d'avantages remarquables sur d'autres institutions seulement pourvues de maîtres étrangers et instable.

La musique continue à être enseignée par des professeurs de premier mérite.

Quant aux conditions matérielles de l'établissement, les directeurs sollicitent la visite des familles, pour qu'elles s'assurent que l'Institut St-Louis a aussi sur ce point une supériorité incontestable.

—L'éducation et l'enseignement religieux, qui en est la base sont, à l'Institut St-Louis, l'objet d'une sollicitude toute particulière. La préparation à la première communion est faite avec le plus grand soin dans la chapelle de l'Institut. 3 jan

AUX AMATEURS DES ARTS.

MR ALEXANDRE FELBERMAYER informe le public et les amateurs, qu'il vient d'arriver de Hongrie avec une grande et belle collection de tableaux des vieux maîtres, comprenant des: Correges, Andre del Sarto, Rembrandt, Van Dyk, Corrégio, et autres grands peintres des Ecoles Italienne, Française, Flamande, Allemande, et que son exposition a lieu tous les jours de 9 heures A. M. à 5 h. P. M., au No 30, rue du Camp au premier.

Les tableaux ci dessus formaient autrefois la collection d'un noble Hongrois patriote, qui a dépensé à leur acquisition des sommes énormes et un temps considérable, et qui s'est fait assister dans son choix par les gens les plus compétents d'Europe. Les malheurs qui sont venus fondre sur son pays ont forcé cette personne de se défaire d'une collection qu'il estimait immensément. Au nombre des curiosités se trouve un magnifique cabinet du temps de Louis XIV, digne de l'attention des antiquaires.

M. Alex. Felbermayer ne devant rester que peu de jours à la Nouvelle Orléans, invite les acheteurs à se presser.

L'Entrée de la salle est gratis. 31 déc—1m

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui possède à fond l'art du distillateur, désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les renseignemens les plus satisfaisans seront fournis si demandés.

S'adresser par lettre, à N. B. et M. No 7, à la poste de la Nlle Orléans. 31déc—3t

BOULANGERIE DES ÉTATS-UNIS

VU le prix élevé de la farine, nous donnerons 22 pains d'une livre chaque pour une piastre, et 32 pains de 12 onces à dater du 1er janvier 1850. H LEGENDRE & Co, 241, rue Julie.

31déc

Demande d'Institutrice.

UNE Institutrice capable d'enseigner les langues anglaise et française et un peu le piano, trouverait un emploi en s'adressant au soussigné. Les meilleures recommandations sont requises. H. GILLY, 81 rue St. Louis.

31 déc—1f

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. M. ARMSTRONG annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son ancien établissement de Quincaillerie, etc., au No. 52, rue de la Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, où il se trouve avec un assortiment complet de marchandises françaises, anglaises et du Nord récemment importées [illegible].

Nouvelle Orléans, 30 décembre 1849.

31 déc—1m

FROMAGE.—20 caisses de 12 fromages ronds de Hollande, en débarquement du navire Cephalide, venant de Bordeaux. Aussi—16 barriques vin rouge de Haut Brion, St. Estèphe et Quinsac et 20 caisses vin St. Estèphe et Haut Talence, [illegible] à vendre par A. & Z. CAVELIER

LES soussignés [illegible] du navire Cephalide de Bordeaux [illegible]:
[illegible] vin blanc Barsac et Sauterne
[illegible]

[illegible] FERBOS FRERES, encoignure Royale et Dumaine.

31 déc—1m

COGNAC—40 demi, 30 quarts et 25 huitièmes Cognac, marque J. Erard—10 demi et 39 quarts de A. L. Bieville—10 demi et 32 quarts de John Durand & Co; La Rochelle—60 demi et 125 quarts d'Alexandre Montezun 1840—25 demi et 34 quarts de A. des Mondore 1840—15 demi et 25 quarts de Maglory 1834—15 demi et 20 quarts de Jean-Louis 1811—10 quarts de J. J. Durand fine champagne 1846—10 quarts demi 1845—5 demi et 10 quarts de J. J. Durand cognac 1847—5 demi et 10 quarts de J. J. Durand cognac—9 quarts J. J. Durand 1840—3 demi et 5 quarts Glam Dupuy & Co 18[illegible]—3 demi et 5 quarts demi 18[illegible]—9 pipes genièvre de Hollande.

Dans les magasins de la Douane et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

31déc

TABAC DE CUBE—60 balles Tabac de Cube pour capes et tripes, à vendre par J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

31déc

TABAC DE YARA—pour Capes, d'une qualité supérieure, à vendre par J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

31 déc

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Cyclops et en magasin, un assortiment de cigares des meilleures manufactures, à vendre par J. N. RIEULFI, 37, Commune.

31déc

EN débarquement du navire Cephalide, de Bordeaux:—5 demi et 10 quarts pipes eau de vie Pinet Castillon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, St Louis.

31déc

EN débarquement du navire Radius, du Havre—35 paniers champagne Anges Bleus, bouteilles:—15 do do demi bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, St Louis.

31déc

EN débarquement du navire P Hattrick, du Havre:—100 paniers champagne Ruinart père et fils, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, St Louis.

31déc

EN débarquement du navire Kosennais, du Havre et à vendre par les soussignés, 100 paniers de 12 bouteilles, vin de Champagne, 50 do 24/2 do do do. FERBOS FRERES, Enc. Royale et Dumaine.

31 déc—15f

EN débarquement du navire Cephalide, de Bordeaux, 80 caisses de 12 bout. vin St Julien et St-Estèphe, 80 barriques vin de Bordeaux Queyries,
50 do do do St-Estèphe Médoc,
50 do do do Pauillac,
900 boîtes sardines à l'huile,
150/2 do do do,
150/4 do do do,
100 milliers bouchons.
FERBOS FRERES, Enc. Royale et Dumaine.

31 déc—15f

FAYETTE FOUNDRY.

DAVID GRIFFEY, Propriétaire, CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser à WM TIFT, au Verandah, ou à AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti.

25 déc—3m

HUILE DE PALME—Boucauts et tierces en quantité à la convenance des acheteurs. HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins.

24nov

CIMENT—1,000 barils de Newark & Rosendall, en débarquement du navire Avalanche; 2,000 barils do et 1,000 barils Nelson & Brown Rosendall; 200 barils Louisville et 200 do ciment Romain, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins

6 déc

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement de la barque A. H. Kemball et du brick Zenobia, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins.

6déc

Marchandises françaises.

REÇU par les navires William et Buena Vista, du Havre, et à vendre par le soussigné,
1 caisse taffetas uni et couleur, No 1 1/4 @ 8,
1 do dentelle blanche brodée 1/8,
1 do fleurs artificielles,
2 do cotonnade légère,
2 do rubans Gros de Naples, façonnés,
1 do Gros de Naples, glacé, et modes,
4 do robes de mousseline brodées,
2 do rideaux de table brodés,
4 do do de mousseline idem,
4 do mousseline brochée à carreaux.
FRED. BONIS, 68, rue Conti en face de la Banque de la Louisiane

4 déc

Damassé—Damassé.

ETOFFES damassées pour rideaux, pièces et couleurs assorties, article supérieur à 35 cents la yarde, chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, entre les deux marchés, sur la Levée.

29 nov

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No [illegible], Rue de Chartres [illegible]
No 106, Vieille Levée [illegible]
L'A [illegible], Agent

26 mai—1an

Guinness & Co.

12, rue du Camp, MARCHANDS DE

Jolis Articles de Fantaisie,

PLUMES EN OR, etc.

ONT récemment ouvert un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE, choisis avec soin et convenables pour faire des PRESENTS; ils consistent principalement en:

Eventails riches;	Porte-Monnaies;	Pupitres;
Boîtes à musique;	Lorgnons de théâtre;	Bourses;
Boîtes à ouvrage;	Porte-Bouquets;	Cannes;
Toilettes;	Boîtes à gants;	Jeux;
Accordéons;	Boîtes à bijoux;	Poupées;
Portefolios;	Boîtes à aiguilles;	Vases;
Boîtes à cartes;	Papeterie;	Ridicules;
Jolis Albums;	Boîtes à odeur;	Curiosités;
&c.	&c.	&c.

Nous avons en outre ouvert un *Grand stock de* PEIGNES, BROSSES ET PARFUMERIE. Toilette de ville pour Messieurs; effets de voyage, équipements de partie de plaisir.

GUINNESS & Co. *Marchands de* Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or. &c.

12 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

Fusils et Pistolets.

RECEMMENT reçu par l'Ohio, quelques REVOLVERS de COLT et d'ALLEN.
Aussi—Quelques choix de Fusils et Carabines; Poires à poudre; Sacs à plomb; Gourdes, &c. &c. &c.
GUINNESS & Co. *Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.*

12 dec—1m 12, RUE DU CAMP.

LYCÉE DE LA 2EME MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont:
Billets pour un cavalier et deux dames, $6 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50 c

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.
N. R. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE. Comité de la bibliothèque et du Lycée. 20déc

Institution Française et Anglaise.

MADAME VEUVE MONTILLY a l'honneur d'informer ses amis et le public que de retour à la Nouvelle-Orléans pour s'y fixer, elle ouvre de nouveau un externat de jeunes demoiselles.

Le patronage que son établissement a obtenu autrefois, les jeunes dames dont l'éducation s'est faite chez elle, et qui sont aujourd'hui l'ornement de nos salons, sont-les recommandations que Mme Montilly offre aux parents qui voudront bien lui confier leurs enfans. Ne désirant prendre que peu d'élèves, elle donnera tous ses soins au perfectionnement des études, et s'efforcera de former à la fois leur cœur et leur esprit.

Références—MM Soule, Farnet, Glaise, Samloez, Cuppard, Delpeuch, Everfield, Bayer, Vogel, Maignan, Rochereau, Dussau, &c.

27 déc—7f 3 p.s.

Leçons d'Anglais et de Français.

COURS COMPLET DANS CES DEUX LANGUES, PAR Wm J. JOHNSON & A. DUCHIRON, *Bourse des Négocians*, Dans le bureau occupé par la Chambre de Commerce.

Heures de 5 à 10 P. M. 22 oct—6m

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Commune et Philippa.

Professeurs pour la session de 1849—50:
Latin et grec, Geo. C. Anthon A. M principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears
Chimie [illegible], W. C. Doncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux
Les [illegible] de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal

29 oct—6m

LE Sr PETREMANT,

A l'honneur d'informer MM. les habitants de la ville et de la campagne qu'il a établi [illegible], dans l'établissement de [illegible], encoignure Saint-Louis et Royale.

Confiseur, liquoriste et chocolatier de Paris et [illegible] le Sr Petremant ne néglige aucune des connaissances qu'il a acquises dans l'exercice de sa profession, pour donner aux produits qu'il entend ses soins tous particuliers [illegible].

Les Dames de la Louisiane n'auront qu'à visiter son Etablissement pour avoir la preuve qu'il saura [illegible].

M. Petremant fait encore savoir, qu'ayant des [illegible] Etablissement, [illegible].

[illegible]

DEMANDE D'EMPLOI.

UN Français de 24 ans, récemment arrivé, désire trouver un professorat dans une institution ou dans des maisons particulières ce qui convient l'énumération suivante:—

L'Ecriture, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, le Dessin Linéaire, le Dessin Lavis, le Dessin Topographique.

La théorie et la pratique du nivellement et du levé des plans.

L'arpentage.

Outre cela, il pourrait donner les premières notions de musique.

MM. les pères de famille ou directeurs d'institution qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à adresser leur demande au bureau de l'Abeille.

Il promet à l'avance d'être raisonnable pour les appointements. TRIANT.

29 déc—6

LES héritiers ou parens de feu DONA VERONICA CAMBRE, de Matanzas, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaires qui les concernent. F. A. LUMING.

Bureau No. 13, maisons neuves de Duncan, entre les rues Douane et Bienville. 29 déc—1m

LIQUIDATION.

A dater du 1er janvier 1850, le soussigné pour cause de cessation de commerce réduira les prix de toutes ses marchandises et ne vendra exclusivement qu'au COMPTANT. D. B. MACARTY, 28, Bourbon.

29déc

CHANGE SUR PARIS—Traites à soixante jours de vue, en sommes à la convenance des acheteurs, et à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

7 déc

GAMBLE & BOYLE, No. 9, rue Bienville, reçoivent dans ce moment par les navires Adeline, Cato et Virginia, de Liverpool, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain.

Indiennes 9-8; mousselines et organdies imprimées, 5/8; du noir et blanc; coton à coudre en bobines et pelotes; bretagne et crocodile, platilles, 7/8 et 4/4, creas legitimas, coutil fantaisie, coton et fil, impérial, 4/4; bayetas de cien hilos, flanelles imprimées, prunelles et draps, mouchoirs rouges imprimés; coutil coton satin en couleur, 3/4, 7/8 et 4/4; mouchoirs anglais Corahs, &c.

Ainsi que les articles suivants, sur lesquels ils appellent l'attention des acheteurs:
Toiles d'Irlande, 4/4 assorties.
Toiles à drap, 5/4, 10/4 et 12/4.
Toiles de Paris et Jaconats imprimés.
Gingas, fil et listados.
Colonnes et toiles grises de différentes qualités.
Ouvrées et damassées de 8/4 et 10/4.
Serviettes et nappes damassées.
Ouvrées œil de perdrix et huckaback.
Coutils fantaisie, blancs et gris.
Toiles grises pour habitation.
Mouchoirs batiste fil pour hommes et femmes.
Soie à coudre et dentelles assorties.
Châles laine à carreaux et cachemire.
Bobinet 12/4 et brin fil.
Mousselines suisses, unies et à carreaux.
Tarlatane et percales blanches, 6/4.
Indiennes rouges à petits dessins.
Ginghams et percales pour doublures.
Brown Hollande et fil patente.
Fil Alexandre en bobines, &c. 20déc

F. A. GONZALES,

Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

E. CHAPMAN,

52, *rue Tchoupitoulas (près Poydras.)*

MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN. LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.

Références,— J. & R. GEDDES, G. A. PYNCHON.

20nov—1an.

NOUVEAUTÉS DE PARIS.

Vente au-dessous du prix coutant.

Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, Cachemires d'Ecosse, Voilettes, Bonnets, Mouchoirs, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots, &c., &c., &c.

Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme VINCENT vendra toutes ses marchandises au-dessous du prix coûtant.

Rue Royale, encoignure Conti. 4déc—1m

No. 180, rue de Chartres,

JULES BOISSE & PINAUD, Coiffeurs, *Successeurs de L. CHABBAL,*

ONT l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, de coton, chemises en cachemire, mérinos et flanelle, chaussettes calcons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin.

Fabrique de postiches, perruques, toupets, cachefolis, bandeaux, frisettes. Leçons de coiffures.

Salon pour la coupe des cheveux, au premier.

24 nov—3m

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.

N. BRADNER SMITH, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, No. 89, rue Gravier (au Premier.)

OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4.
[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 3 Janvier 1850.

[illegible] représentation de LA REINE DE CHYPRES, Grand opéra en 5 actes d'Halevy.

On commencera à 6¼ heures

Théâtre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Jeudi soir 3 Janvier 1850

TROISIEME Représentation de FORTUNIO AND HIS SERVANTS. Fortunio, M. Howard, suivi de FLIRTATION POLKA, [illegible] BOTH SIDES, Pygmalion Philips, M. Howard. Suivi de l'ESPAGNOL DE LA JOTA ARAGONESA, par Mlles Ricariot, H. Vallee, Boston, MM. Maugin, Vegas, Bouzary, et le corps de ballet.
Premières loges et parquets 75 cts.
Secondes loges 50
Entrée pour les hommes de couleur [illegible]

GRAND CONCERT.

LA SIGNORA ELIZA BISCACCIANTI,

Prima dona des théâtres royaux de San Carlo, à Naples, et de La Scala, à Milan, et prima dona des théâtres italiens à New York, de Boston et de Philadelphie, et

M. Maurice Strakosch.

Pianiste de l'Empereur de Russie, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils donneront leur PREMIÈRE BRILLANTE

FETE MUSICALE

VENDREDI SOIR, 4 JANVIER 1850.

Dans la Salle de la Bourse des Marchands.

Mme BISCACCIANTI et M STRAKOSCH ont engagé pour cette soirée la célèbre chanteuse, Mme C. Casini; M. Biscaccianti, célèbre violoncelle de la chapelle Sixtine, à Rome, fera aussi sa partie dans le concert.

Le Programme se composera des chants italiens et anglais les plus beaux et les plus populaires, de duos, de solos, par M. Biscaccianti, d'une nouvelle fantaisie par M. Strakosch, etc. etc.

Prix d'entrée $1.

On peut se procurer des billets chez les principaux marchands de musique et dans les hôtels.

3 jan

BAL D'ANNIVERSAIRE DES JEUNES GENS. SALLE DE BAL ST. LOUIS.

Lundi 7 janvier 1850.

MANAGERS

S K Labatt,	J A Godin,	O Voorhies,
T L Maxwell,	T F Mcneil,	O Lanaux,
A W Roudree,	W H Rogers,	O Hopkins,
Y C Dentzel,	A Dacal,	F Conor.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent se procurer des billets d'entrée en s'adressant au secrétaire, au bureau de la Salle de Bal, depuis midi jusqu'à 3 heures P. M. 3 jan

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Salle Hotel St-Louis—L'entrée par la rue Royale.

MONSIEUR ADRIEN, premier magicien de France et de l'Europe, a l'honneur d'informer le public, qu'il donnera tous les soirs une représentation qui ne laissera rien à désirer.

1RE PARTIE.

Physique, Adresse, Illusion, Mécanique, Magie etc. etc.

2ME PARTIE.

Métamorphose extraordinaire, expérience offerte aux dames.

3ME PARTIE.

Le magnifique et nouveau MÉGASCORAMA. Tous les jours le spectacle sera varié. Voir les affiches pour plus de détails.

Le bureau sera ouvert à 6 heures, on commencera à 7 heures précises. 29 déc—1m

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses [illegible]

[illegible] SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera près à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 16 oct

SALLE DE BAL D'ORLEANS,

A LOUER à la saison, à des conditions avantageuses en s'adressant immédiatement à COURVOISIER & Co., enc Royale et Orléans

27 oct

WHITE-HALL,

No. 44, RUE ST-LOUIS, SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.

NOUS avons ouvert le 1er décembre, dans la rue St-Louis et tout près de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la vente des huîtres.

[illegible]

24 nov S. VIOSCA & Co.

Bureau du Railroad Jefferson et Lac Pontchartrain.

AVIS—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu au Bureau du Railroad à Carrollton, lundi, 7 janvier 1850, entre dix heures et midi et deux heures. CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

27 déc—à 7 jan

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 28 de janvier prochain, à la maison de Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. G. CRUZAT, Caissier.

29déc—7f

Bureau de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1849

UNE élection de sept Directeurs pour servir pendant l'année 1850, aura lieu le 7 janvier 1850 au bureau de ladite Compagnie, situé rue de la Victoire, No. 2[illegible], de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. PH. GUESNON, Secrétaire.

28déc—à 7

Compagnie d'Assurance des Négocians.

Nlle-Orléans, 13 octobre 1849.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, aura lieu lundi 14 janvier 1850, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre, A. SCHREIBER, Secrétaire.

14déc—2p sem j14jan

Bureau du Rail Road de Carrollton à la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton pour servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau lundi 14 janvier 1850, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

10déc—au 14j

ETRENNES! ETRENNES!

VICTOR HEBERT, Libraire, 149 rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment considérable d'objets de fantaisie pour Noël et Jour de l'An, qui, en considération de la liquidation seront vendus à des prix excessivement réduits.

Ouvrages nouveaux illustrés richement reliés, pour jeunes gens, pour jeunes filles et jeunes garçons, Livres pour enfants, Keepsakes et ouvrages pour salons, Livres de Prières, diverses reliures, riches et ordinaires.

Albums, buvards, portefeuilles, agendas, carnets, Objets de Sainteté, Bénitiers, Christs, Anges, Chapelets, Reliquaires et Médailles,

Objets en porcelaine, tels que vases, cornets, corbeilles, coupes jardinières, flacons, boîtes, etc., Boîtes à ouvrages pour dames, nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, boîtes de couleurs, mathématiques, de jeux, de tapisseries et visites. Papeteries en bois de rose et autres, Boîtes vides, pleines et à compartimens, Cartonnages pour bonbons. 25 déc—15f

PENSION—*Madame* E. HOGAN informe ses amis et le public, qu'elle a pris à bail la belle et élégante maison sise rue St Louis, No. 124 entre Bourbon et Dauphine. Les familles et les messieurs et ceux qui voudraient prendre pension, soit au mois ou par jour, trouveront dans ce local des chambres bien aérées, une bonne table et des domestiques attentifs, etc. 10 déc—30

CHANGEMENT DE DOMICILE. INSTITUTION DIRIGÉE PAR M. ET PAR Mme LEFOULLON, RUE DU BAYOU,

ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEFOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.

Monsieur et Mme Lefoullon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu leur accorder leur confiance. 28 déc—30

M. HENRY DE MARNAN,

DONT le nom est connu et comme écrivain et comme professeur, a repris ses leçons particulières en ville. Si le sentiment de sa dignité personnelle, autant que celui des convenances, lui imposait une grande réserve puisqu'il s'agit de parler de lui-même, ses connaissances, fruit de graves et profondes études, son expérience de quelques années d'enseignement, [illegible].